

Jean-Michel Gallardo

AVOCAT - DOCTEUR EN DROIT

2, rue Thomas Edison
Pau Cité Multimédia
64054 PAU CEDEX 9
Tél. : 05-59-14-62-81
Fax. : 05-59-04-09-67
contact@ledroit.net

ARRIVÉE

19 NOV. 2025

ORDRE DES AVOCATS

Maître Béatrice SPITERI-VINCI
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Pau
E.V.

Pau, le 17 novembre 2025

N/Réf. : DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES / PLATEFORME DU
VALENTIN
1900033 - JMG/JM/vo

V/Réf. : M. [REDACTED] C/ Me GALLARDO 2025-100

Madame le Bâtonnier,

Dans l'affaire visée en marge, à titre liminaire, je vous présente mes excuses pour le retard apporté à cette réponse.

Monsieur [REDACTED] fait partie d'un groupuscule qui s'appelle LRDV GOURETTE.

Ce collectif réunit certains copropriétaires d'une copropriété située à GOURETTE qui est menacée de ruine pour ne pas avoir été entretenue pendant plus de cinquante ans.

Cette copropriété s'appelle Les résidences du Valentin.

Les copropriétaires de cette copropriété risquent d'être confrontés à une obligation de démolition et à une expropriation pour une valeur symbolique.

Ces copropriétaires sont animés par un dénommé Thierry LOUSTAUNAU qui assurait de manière illégale la gestion de syndicats de copropriétaires secondaires sans existence légale au sein de cette copropriété.

Pour ma part, je représente le Département des Pyrénées-Atlantiques et l'EPSA qui est un établissement public qui émane du département.

Depuis plusieurs années, mes adversaires, multiplient les attaques personnelles injustifiées à mon égard ou, d'ailleurs, à l'égard de cadres ou d'élus du Département et de l'EPSA.

Ils ont multiplié les recours et les plaintes absurdes et mal intentionnées.

S'agissant de Monsieur [REDACTED] en particulier, il a multiplié les lettres de dénonciations calomnieuses à l'égard des mes clients.

Il me vise désormais.

Sur les faits, vous savez que l'accusation est la même que celle portée par notre confrère de Saintes, Me VIGIE, qui déclare être le neveu de l'un des membres de ce groupuscule.

Dans ce dossier archivé depuis très longtemps, je lis dans les correspondances adverses que j'ai rédigé un courrier de consultation et un courrier relatifs à l'application de la police des établissements recevant du public à un parking de copropriété.

Cette note de consultation n'a pas été faite pour l'une quelconque des parties adverses qui sont opposées au département des Pyrénées-Atlantiques ou à l'EPSA. Elle n'a pas été faite pour le syndicat des copropriétaires qui n'était pas représenté depuis plus de cinquante ans (il s'agit de l'une des difficultés du dossier au fond).

Je n'ai jamais représenté l'une quelconque des parties en présence dans l'une quelconque des procédures évoquées par Monsieur [REDACTED]

Aucune information particulière ne m'a été communiquée à l'époque.

Je vois mal, dans le cadre de la consultation théorique que j'avais pu réaliser, quels éléments m'auraient été communiqués et pourraient créer un conflit d'intérêts.

Votre bien dévoué.

Jean-Michel GALLARDO

